



Famille Loisirs Information - A.G. dématérialisée d'avril 2021

Montant des adhésions 2021-2022

Selon les statuts de notre association, l'assemblée générale fixe le montant de l'adhésion annuelle à FLI pour la période d'activités suivante.

L'assemblée générale 2020 doit donc fixer le montant de l'adhésion annuelle pour la période 2021-2022.

Dans le contexte actuel, le conseil d'administration propose de ne pas augmenter les tarifs d'adhésions pour 2021-2022 (tarifs inchangés depuis la rentrée 2017, année de la mise en place de l'adhésion familiale).

Les montants d'adhésion resteraient fixés ainsi à :

- 21.50 € pour une personne née en 1995 et avant
- 15.50 € pour un jeune né entre 2004 et 1996
- 10.50 € pour un enfant né en 2005 et après
- 45.00 € pour une famille d'au moins 3 personnes.